



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 novembre 2024

Délibération n°20240-080

Date de convocation : 05/11/2024

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le 05/11/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre à dix-huit heures L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Anne-Marie PONS, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Caroline FAYOL, Paul CHRISTIN, Cendrine PRIANO LAFONT, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Christiane PICARD, Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Catherine ZDYB pouvoir à Fanny LAUZEN-JEUDY

Laurent ABADIE pouvoir à Nicolas PAGET

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Paul CHRISTIN

Absents :

José MARTINEZ

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

## FINANCES / VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL

La Commune, grâce aux subventions qu'elle a obtenues, a récemment acquis un nouveau véhicule électrique au bénéfice de la police municipale, afin de remplacer la Renault CLIO qui n'est plus adaptée aux besoins du service.

Loïc PACINI, agent du service de la Police municipale, a fait part de son souhait de pouvoir acquérir ce véhicule qui avait fait l'objet d'une proposition de reprise de 1 600 € par le garage ayant vendu le nouveau véhicule.

Le service de gestion comptable de Monteux ayant été consulté pour lever tout obstacle administratif qui s'opposerait à la cession de la Renault Clio au bénéfice d'un agent intéressé par son acquisition.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement à la demande d'acquisition formulée par Loïc PACINI pour acquérir ce véhicule au prix de 1 600 €.

Vu la demande de Loïc PACINI d'acquérir le véhicule Renault Clio immatriculé AR-362-EJ au prix de 1 600 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 2241-1 et L. 2122-21

Le Conseil municipal ayant oui l'exposé de l'Adjoint délégué à la sécurité, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre le véhicule Renault Clio immatriculé AR-362-EJ au prix de 1 600 € à Monsieur Loïc PACINI.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.

Le Président de séance  
Nicolas PAGET

